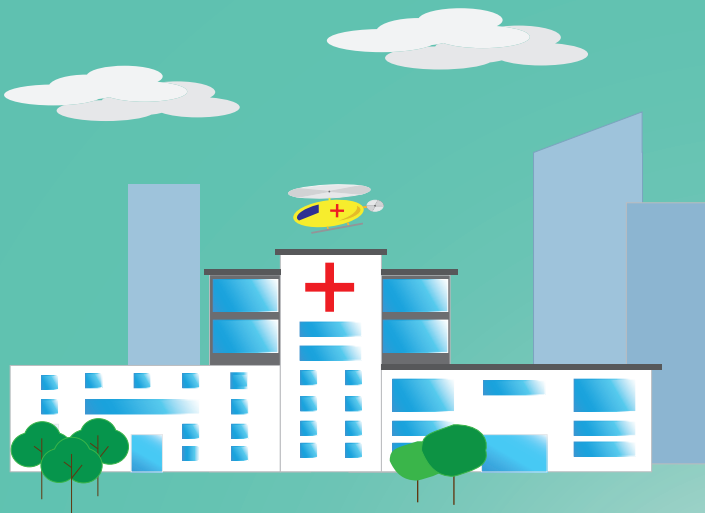


## COMMENT CONSTRUIRE ET FINANCER SON PROJET ?



**1** CO-CONSTRUIRE LE PROJET AVEC LE CADRE DE PROXIMITÉ ET L'ÉQUIPE MÉDICALE

**2** RÉDIGER UN C.V. ET UN PROJET PROFESSIONNEL EN LIEN AVEC LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

**3** RENCONTRER LES MEMBRES DE L'ENCADREMENT ET DE LA DIRECTION DES SOINS

**4** SELON LES ÉTABLISSEMENTS :  
- POSTULER À L'UNIVERSITÉ DE RATTACHEMENT  
- ATTENDRE L'ACCORD DÉFINITIF DE FINANCEMENT

**1** CONSTRUIRE UN PROJET PROFESSIONNEL EN LIEN AVEC LES BESOINS EN SANTÉ DE SON TERRITOIRE

**2** SOUMETTRE À L'ARS DE SON FUTUR LIEU D'EXERCICE

**3** DEMANDER ACCORD AU FIFPL ET/OU ARS  
POUR LES MONTANTS, SE RAPPROCHER DE LA STRUCTURE RÉGIONALE

**4** SI RETOUR POSITIF DE L'ARS, JOINDRE UN ATTESTATION D'ENGAGEMENT D'EXERCICE EN STRUCTURE REGROUPÉE DE 2 ANS\*

LE FINANCEMENT EST DE 10.600€ MINIMUM PAR ANNÉE ET JUSQU'À 1500€ POUR LES FRAIS D'INSCRIPTION.

\* ESP, MSP, CDS, CPTS